

2H INTERIM

Société par actions simplifiée
au capital de 120.000 euros
Siège social : 17, Rue Robert de la Villehervé
76600 LE HAVRE
802.827.238 RCS LE HAVRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 17 MARS 2025

- EXTRAIT-

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept mars, à seize heures, les associés de la Société 2H INTERIM se sont réunis en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidence.

Monsieur Hervé DRIEU, Président de la Société DRIEU INVESTISSEMENTS, elle-même présidente de la Société préside la séance.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- Monsieur Hervé DRIEU, détenteur de SEPT MILLE DEUX CENTS actions,
ci 7.200 actions
- La Société DRIEU INVESTISSEMENTS, détentrice de QUATRE MILLE HUIT CENTS actions,
ci 4.800 actions

Total des actions des associés présents : 12.000 actions
détenues sur les 12.000 actions composant le capital social.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Le rapport de la Présidence ;
- Le texte des projets de résolution proposées par la Présidence à l'assemblée ;
- Le texte des questions écrites posées par des associés.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE :

[...]

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Augmentation du capital social par incorporation de réserves ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

[..]

- EXTRAIT -

RESOLUTIONS SOUMISES AUX CONDITIONS DE VOTE ET DE QUORUM DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES :

CINQUIEME RESOLUTION - AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du Président, décide d'augmenter le capital d'une somme de SOIXANTE MILLE (60.000) euros pour le porter de CENT VINGT MILLE (120.000) euros à CENT QUATRE-VINGT MILLE (180.000) euros, par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte « Autres Réserves ».

Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des DOUZE MILLE (12.000) actions de DIX (10) euros à QUINZE (15) euros chacune.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale constate que l'augmentation de capital se trouve régulièrement et définitivement réalisée, en date de ce jour.

Cette résolution, soumise au vote, est *adoptée à l'unanimité*

Voix contre :

Absentions :

Voix pour :

SIXIEME RESOLUTION - MODIFICATIONS STATUTAIRES

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles « APPORTS » et « CAPITAL SOCIAL » des statuts :

ARTICLE 6 - Apports

Il a été apporté au capital de la Société :

- lors de la constitution, une somme en numéraire de CENT VINGT MILLE euros, ci 120.000 euros
- Aux termes de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 17 Mars 2025, le capital social a été augmenté d'une somme de SOIXANTE MILLE euros par prélèvement sur les réserves, ci 60.000 euros

ARTICLE 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de CENT QUATRE-VINGT MILLE (180.000) euros. Il est divisé en DOUZE MILLE (12.000) actions de QUINZE (15) euros chacune.

Cette résolution, soumise au vote, est *adoptée à l'unanimité*

Voix contre :

Absentions :

Voix pour :

SEPTIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est ...*adoptée à l'unanimité*.....

Voix contre :

Absentions :

Voix pour :

Le Président de Séance
Monsieur Hervé DRIEU

